

Les bibliothèques en France : 1991-1997, sous la direction de Dominique Arot. Paris : Cercle de la Librairie, 1998. 317 p.

Claude Fournier

Volume 44, Number 3, July–September 1998

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1032953ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1032953ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (print)

2291-8949 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Fournier, C. (1998). Review of [*Les bibliothèques en France : 1991-1997, sous la direction de Dominique Arot. Paris : Cercle de la Librairie, 1998. 317 p.*]

Documentation et bibliothèques, 44(3), 140–142.

<https://doi.org/10.7202/1032953ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 1998

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

une lecture saine et de montrer sa volonté de toucher tous les publics. Les collections se succèdent avec parfois un succès éphémère, mais le plus souvent avec des réussites remarquables ; comment ne pas rappeler la collection des *Classiques canadiens* et surtout la *Collection du Nénuphar*. Avec raison, Jacques Michon peut affirmer : « Avec près de soixante-dix volumes publiés de 1944 à 1994, la Collection du Nénuphar constitue sans doute la meilleure bibliothèque de littérature québécoise de la première moitié du XX^e siècle. Elle rassemble les œuvres tenues pour les plus représentatives de cette période. Elle est devenue rapidement le modèle des collections de prestige de l'édition québécoise » (page 139). Et, bien sûr, il faut mentionner la magnifique collection *Fleur de lys* qui a fait, et continue de faire, les délices de tous les amateurs et spécialistes de l'histoire de ce pays. C'est en parlant de cette collection, créée en 1955 et dirigée par les historiens Marcel Trudel et Guy Frégault, que le même Marcel Trudel identifiera Fides comme la première à tenir lieu de presses universitaires au Canada français.

On sait que Fides ne s'en tint pas aux seules activités éditoriales. Le père Martin avait voulu, dès le début de l'entreprise, rendre accessible la littérature générale et la littérature québécoise en particulier au plus grand nombre possible de lecteurs. C'est dans cet esprit qu'il avait décidé d'ouvrir une librairie qui diffuserait non seulement les publications des Éditions Fides, mais aussi une grande variété d'ouvrages surtout québécois, susceptibles d'intéresser les lecteurs. Et c'est avec le même désir de faire connaître le livre d'ici que le directeur de Fides décide d'ouvrir tout un réseau de librairies à travers le Canada, aux États-Unis, au Brésil et en France. Car affirme le Père Martin : « il est normal qu'une œuvre comme Fides songe à étendre son action à l'extérieur du Canada [...] Il s'agit bien plutôt pour nous – et c'est ce à quoi nous travaillons depuis les débuts – de contribuer à ce qu'en d'autres pays s'organisent des œuvres animées du même idéal, employant les mêmes moyens et portant le même nom ». Le fait que ces librairies n'aient pas réussi à survivre aux changements sociaux n'entame en rien le mérite de leurs initiateurs : on voulait, comme l'expriment clairement les lettres patentes de Fides,

« promouvoir chez les individus l'humanisme intégral et au sein de la nation l'ordre social chrétien ».

Les difficultés majeures que dut affronter cette maison d'édition résultent sans doute des conclusions du rapport de la Commission d'enquête sur le commerce du livre, dite Commission Bouchard, du nom de son président, même si, en principe, le mandat de cette Commission consistait à étudier le commerce du manuel scolaire et à proposer des solutions susceptibles d'en améliorer le fonctionnement. Le Rapport Bouchard recommande, entre autres, au gouvernement que des entreprises éditoriales qui sont la propriété de communautés religieuses se dotent « de corporations distinctes non exemptes d'impôts sur le profit et des impôts fonciers locaux » et « que les commerces d'édition et de librairie contrôlés par des religieux soient incorporés comme des entreprises à but lucratif à moins que celles-ci limitent leurs activités à la publication et à la diffusion d'ouvrages religieux ». Parmi les nombreux résultats du rapport Bouchard, il convient de rappeler la disparition de la plupart des maisons d'éditions dirigées par des communautés religieuses et, par voie de conséquence, l'expansion de maisons d'édition étrangères. Quant à Fides, cette situation l'obligea à se donner un nouveau statut juridique mieux adapté « aux nouvelles réalités de la société québécoise de plus en plus laïcisée ».

Les lecteurs de *Documentation et bibliothèques* se rappelleront que le père Martin fut un des fondateurs de l'École des bibliothécaires de l'Université de Montréal, ancêtre de l'actuelle École de bibliothéconomie et des sciences de l'information. Dès les premières années des Éditions Fides, il avait créé au sein de son institution un « Service des bibliothèques », destiné à aider les responsables des bibliothèques à développer leurs collections, à offrir aux éventuels lecteurs le meilleur choix possible de documents.

L'étude de Jacques Michon s'achève en 1978, alors que le Père Martin quitte la maison Fides qu'il avait fondée 40 ans plus tôt. L'auteur rappelle avec raison « à la fois idéaliste et pragmatique, visionnaire et calculateur, inspiré et réfléchi, audacieux et prudent, le père Martin appar-

tient à la famille des grands éditeurs dotés de ces vertus contrastées qui semblent nécessaires à l'exercice de la profession ». Il reste à souhaiter que la deuxième partie de l'histoire de la maison d'édition Fides, celle qui a été vécue depuis 1978, soit également écrite avec autant de pertinence.

Jean-Rémi Brault
Abercorn

Les bibliothèques en France: 1991-1997, sous la direction de Dominique Arot. Paris: Cercle de la Librairie, 1998. 317 p.

Les ouvrages qui dressent un bilan de l'activité des bibliothèques pour une période donnée, dans le monde francophone, ne sont pas légion. De telles perspectives, familières au secteur anglophone, constituent pourtant des sources de renseignements qui garantissent des pièges de l'induction, des témoins fidèles de l'expérience vécue, des pistes qui ouvrent l'avenir. *Les bibliothèques en France: 1991-1997* vient donc combler une lacune de la documentation bibliothéconomique française. Publié sous la direction de Dominique Arot, secrétaire général du Conseil supérieur du livre, et préfacé par Michel Melot de la Direction du patrimoine, l'ouvrage est rédigé par 17 spécialistes, haut fonctionnaires, gestionnaires et universitaires.

Le premier des treize chapitres qui composent le corps de l'ouvrage traite du cheminement du projet de la Bibliothèque nationale de France que l'on peut assimiler, aux dires de l'auteur, à une entreprise de rénovation de l'institution et à l'élaboration d'une offre documentaire modernisée. Après avoir rappelé les étapes chronologiques du projet, l'auteur choisit d'en décrire des aspects majeurs : architecture, informatisation, numérisation, conversion rétrospective, récolement. Il aborde ensuite la politique d'acquisition, les collections audiovisuelles, la conservation, le réseau national et l'avenir du site Richelieu. Une telle synthèse s'avère salutaire parce qu'elle résume avec méthode et clarté une longue saga qui avait alimenté de nombreuses polémiques et produit des milliers de pages de ré-

flexions, de propositions et d'échanges divers. Les péripéties s'ordonnent et perdent leurs contours flous; le déroulement de cet immense projet se précise et livre des leçons. Bien sûr, le caractère unique d'une telle institution réduit la valeur d'exemple de plusieurs facettes de son activité, mais il y a néanmoins beaucoup à tirer. Cependant, le bilan ne peut être, à ce jour, que provisoire et seul le temps dira si les choix effectués ont été judicieux.

Dans les deux chapitres suivants, on décrit respectivement la situation des bibliothèques départementales de prêt, des bibliothèques municipales, des bibliothèques universitaires et des bibliothèques des écoles primaires, des collèges et des lycées. Des états de situation sont esquissés à traits précis: conséquences diverses de la décentralisation des bibliothèques départementales et municipales; difficultés de modernisation des bibliothèques universitaires; diversification des publics qui appelle une offre documentaire adaptée; mise en œuvre difficile de la nécessaire coopération; développement incertain des «*bibliothèques centres documentaires*» du milieu scolaire; importance des technologies de l'information dans les «*centres de documentation et d'information*» des collèges et des lycées.

Le chapitre quatre, qui ne compte que neuf pages, livre néanmoins de précieuses informations concernant les projets informatiques en cours. Ainsi, le Système universitaire de documentation, qui sera déployé dans 93 bibliothèques universitaires à partir de 1999, implantera un catalogue collectif et un mode de fourniture de documents à distance. Le Catalogue collectif de France, autre grand chantier de la dernière décennie du siècle, donnera accès aux notices bibliographiques du catalogue de la Bibliothèque nationale de France, du Système universitaire de documentation et des fichiers reconvertis des catalogues d'une cinquantaine de bibliothèques municipales. On livre ensuite les résultats d'une enquête sur l'informatisation des bibliothèques, mais les données sont, hélas, celles de 1992. Les résultats de l'enquête de 1995 peuvent cependant être consultés sur le serveur du ministère de la Culture et de la Communication. Enfin, l'exposé fait

état des travaux de l'Association française de normalisation, nécessaires à la mise en réseau.

Les débats entre les bibliothèques et les autres partenaires de la chaîne du livre, durant la période 1991-1997, font l'objet du chapitre suivant. Tenu de se prononcer sur les modalités d'application d'une directive de la Commission des communautés européennes sur le droit de prêt, le gouvernement français, témoin d'âpres discussions impliquant les bibliothécaires et les éditeurs, choisit le statu quo. Conscient cependant de la nécessité de maintenir un équilibre dans le milieu, la Direction du livre et de la lecture parviendra à faire adopter, en 1995, une loi complétant le code de la propriété intellectuelle et instituant un système de gestion collective obligatoire des droits de reproduction par reprographie. Les relations entre les bibliothèques, les libraires et les relieurs sont examinées ensuite, à l'aube des conflits qui surgiront de la diffusion et de la commercialisation des œuvres sur Internet.

Intitulé «*Collections en restructuration*», le chapitre six présente un survol de l'évolution des collections pour la période couverte par l'ouvrage. L'auteur, Bertrand Calenge, y traite de la prolifération des supports, de l'invasion des étudiants du premier cycle et même du deuxième cycle, de l'attention nouvelle accordée aux publics et de l'offre de services spécialisés; il jette un regard critique sur les grands projets comme celui de la BNF, analyse brièvement le développement des réseaux et la réorganisation des collections en libre accès, pour aborder finalement la censure des acquisitions par le Front national. Pour Calenge, la période 1991-1997 aura été marquée aussi par la stagnation des budgets d'acquisition et un contrôle de gestion accru dans les bibliothèques publiques ainsi que par un accroissement des budgets et de la demande dans les bibliothèques universitaires.

Le patrimoine écrit fait l'objet du chapitre suivant. L'examen du cadre juridique des politiques patrimoniales fait ressortir les précisions apportées en matière d'acquisition et de restauration et l'utilité des «*fonds régionaux d'acquisition des bibliothèques*». L'émergence d'un intérêt re-

nouvelé pour le patrimoine littéraire, particulièrement dans les bibliothèques de province, invite à une mise en valeur concertée. Le chapitre huit définit le rôle grandissant des sciences de l'information et la place de la documentation dans les systèmes d'information. On procède ensuite, au chapitre neuf, à l'examen des publics des bibliothèques, après avoir démontré l'ambiguïté de cette notion. Le parcours, bien documenté, s'appuie sur de nombreuses et récentes enquêtes.

Le début de la période 1991-1997 coïncide avec la publication de décrets gouvernementaux révisant les statuts des cadres d'emplois du personnel des bibliothèques, et le chapitre dix de l'ouvrage explique les conséquences de ces réformes. Au chapitre suivant, on passe en revue les changements dans les lois, les règlements et les institutions. À défaut d'une loi sur les bibliothèques, qui se fait toujours attendre, on adopte, à la fin de 1991, une *Charte des bibliothèques*. À la suite des épisodes de censure à Orange et à Margnane, la loi sur les bibliothèques, dont la préparation se poursuit, deviendra pour plusieurs intervenants autorisés une «*loi sur le pluralisme*», mais l'extrême droite, prompt à récupérer les mécanismes de la démocratie, annonce qu'une telle loi lui permettrait de «*rééquilibrer*» les collections des bibliothèques selon son point de vue. Dès lors, plusieurs bibliothécaires seront tentés de renoncer à un projet législatif qui répondrait pourtant à de multiples besoins.

Enfin, on brosse un tableau du rayonnement des bibliothèques françaises dans le monde, et le dernier chapitre est consacré à «*quelques illustrations supplémentaires de la diversité des bibliothèques françaises*». Après d'instructifs portraits de la situation de la bibliothèque de l'Arsenal et de la Bibliothèque publique d'information, on passe en revue une demi-douzaine d'établissements spécialisés telles les bibliothèques de l'Institut Pasteur, de l'Institut mémoires de l'édition contemporaine ou la médiathèque de la cité des métiers de La Villette.

L'intérêt premier de cet ouvrage est d'offrir une synthèse des activités dans le monde des bibliothèques en France au cours des dernières années. Rien de ce qui est significatif n'est passé sous si-

lence. Les analyses se révèlent de grande qualité et les prises de position présentent un sain équilibre. La plupart des exposés sont accompagnés de références bibliographiques abondantes qui permettront au lecteur d'approfondir l'étude des questions.

Imprimé sur un discutable papier recyclé, *Les bibliothèques en France : 1991-1997* s'avère une mine inépuisable de renseignements du domaine des bibliothèques. Français, certes, mais dont une meilleure prise en compte dans nos milieux documentaires permettrait de rééquilibrer le corpus d'exemples et d'expériences trop exclusivement nourri des activités du monde anglophone. Outre une table des matières détaillée, l'ouvrage comprend un index ainsi que des annexes qui proposent quelques statistiques et des listes d'écrits : textes officiels, institutions, associations et personnes, documentation bibliothéconomique. Les bibliothécaires, les étudiants et les spécialistes du domaine y puiseront avec profit.

Claude Fournier

Bibliothèque nationale du Québec

Blanc-Montmayeur, Martine et Françoise Danset. Choix de vedettes matières à l'intention des bibliothèques. Nouvelle éd. Paris : Électre - Éditions du Cercle de la Librairie, 1998. 207 p. (Bibliothèques).

Cette nouvelle édition de *Choix de vedettes matières* est la quatrième à paraître en 15 ans. La liste a été entièrement revue, corrigée et augmentée d'environ 1000 termes dont plusieurs représentent les nouveaux concepts et sujets liés aux développements technologiques récents.

Comme nous le rappellent les auteurs, *Choix* ne se veut pas une version abrégée de la liste d'autorité Rameau, laquelle contient maintenant plus de 80 000 vedettes. Le présent ouvrage est conçu comme une liste de référence, plus ouverte et plus souple qu'un répertoire d'autorité. Les éditeurs font le pari qu'une telle liste, élaborée à partir d'un certain nombre de concepts de base, reste utile aux petites bibliothèques qui peuvent en maîtriser et en coordonner un développement plus adapté aux besoins locaux. On

considère que la liste sera aussi utile pour l'indexation d'articles de périodiques que pour le catalogage par matière de documents complets, ce qui pourrait expliquer la très grande spécificité de certaines vedettes (exemples : ADOUCISSEUR, ALCOO-TEST, AMBIVALENCE, AMPHORE, ANTENNE, ANTIENNE, AQUATINTE, ATONALITÉ, AUTOMNE; ou encore : AFRIQUE, AFRIQUE ANGLOPHONE, AFRIQUE NOIRE, AFRIQUE NOIRE ANGLOPHONE, etc.) Un tel degré de spécificité risque fort, cependant, de provoquer des incohérences au niveau du choix des termes par les indexeurs.

Choix propose 14 000 entrées, en majorité des noms communs, classées en ordre alphabétique. Comme c'est aussi le cas dans d'autres listes de vedettes matières, on a exclu de celle-ci les noms propres (sauf les noms de lieux qui sont offerts en grand nombre) et les noms spécifiques d'animaux, de plantes, de corps chimiques, de maladies et de médicaments. Les vedettes sont souvent des vedettes simples, représentées par un seul mot (exemples : DISQUE, DOCUMENT, HYDROGLISSEUR). Les vedettes composées comme DISQUE COMPACT, DOCUMENT ADMINISTRATIF, LINGUISTIQUE MATHÉMATIQUE sont nombreuses, mais elles contiennent rarement plus de deux mots; ceci indique un effort conscient pour limiter la précoordination des concepts et des représentations verbales.

La lecture d'une présentation générale longue de 14 pages reste indispensable à la compréhension et à l'utilisation de la liste de vedettes. On y explique les notions de base de l'indexation (en décrivant, entre autres, les trois grandes étapes du processus : l'analyse du contenu, l'expression en langage naturel et la traduction en langage documentaire) et les concepts liés à la maintenance d'un langage documentaire. Bien que très appropriées et généralement claires, ces explications ne devraient pas remplacer pour l'indexeur novice la lecture des normes (ex. AFNOR Z47-102 1993 *Principes généraux pour l'indexation des documents* et Z47-100 1981 *Règles d'établissement des thésaurus monolingues*) auxquelles, soulignons-le au passage, les auteurs ne font aucune référence directe.

Les règles concernant le choix des termes pour la constitution du langage do-

culaire se divisent en deux ensembles : les règles de sens et les règles de forme. La première règle de sens, la règle de pertinence, stipule que l'indexeur doit choisir le terme le plus adapté au public auquel s'adresse le catalogue. Il est intéressant de noter que, contrairement à certaines listes plus développées où l'on choisit un niveau de langage que l'on croit accessible à tous les publics, on a conservé dans *Choix* des niveaux de langue différents dans les domaines médical, scientifique et technique (exemple : COEUR et CARDIOLOGIE), laissant à l'indexeur le soin de décider, au moment de l'indexation, du terme le plus approprié. Les règles de précision, de cohérence, d'objectivité et d'unité de sens sont des règles conformes aux directives en vigueur sur l'élaboration des langages d'indexation.

Les règles de forme sont, elles aussi, conformes aux directives connues. L'emploi du singulier et du masculin est favorisé. Un survol de la liste montre cependant que de nombreuses formes féminines sont également proposées sur la base, sans doute, d'une directive aussi peu précise que « *si l'information le rend nécessaire, on utilisera la forme féminine* » (page XII) et avec pour résultat des incohérences flagrantes. Pourquoi dispose-t-on, par exemple, des deux vedettes INSTITUTEUR et INSTITUTRICE, mais de la seule vedette ÉDUCATEUR ?

La présentation générale décrit avec beaucoup de détails la structure des vedettes retenues; la terminologie utilisée diffère quelque peu de ce à quoi nous sommes habitués (un substantif suivi d'un ou de plusieurs adjectifs n'est pas considéré comme une vedette simple mais plutôt comme une vedette composée), exemple : DISQUE OPTIQUE NUMÉRIQUE, DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ. Il faut noter que le nombre et la clarté des exemples permettent de bien différencier les catégories de vedettes disponibles. Attention cependant à la présentation typographique des vedettes dans l'introduction (minuscules et caractères italiques), elle n'est pas la même que celle qui est adoptée dans la liste elle-même (majuscules et caractères gras). La présentation générale n'aborde pas le sujet de l'inversion dans les vedettes composées : on a pourtant conservé dans cette liste quelques vedettes inversées comme : DIGES-